

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2021-159

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **73\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion**

73-2021-09-13-00003 - Délégation de signature en matière de contentieux  
et gracieux fiscal accordée par la responsable du service départemental des  
impôts fonciers de la Savoie (3 pages)

Page 3

73\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Savoie

73-2021-09-13-00003

Délégation de signature en matière de  
contentieux et gracieux fiscal accordée par la  
responsable du service départemental des  
impôts fonciers de la Savoie



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS SAVOIE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHAMBERY  
51 avenue de Bassens  
73018 CHAMBERY cedex**



FINANCES PUBLIQUES

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La responsable du service départemental des impôts fonciers de Savoie,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

Mme BAUER Guylaine, inspectrice des finances publiques

Mme LAIBE Mélanie, inspectrice des finances publiques

M MALTA Kévin, inspecteur des finances publiques

b°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. POZO Jean-Christophe, contrôleur des finances publiques

M. CHABERT François, contrôleur principal des finances publiques

Mme LACROIX Martine, contrôlease des finances publiques

Mme GIACONELLA Joséphine, contrôlease des finances publiques

Mme MOURIER Catherine, contrôlease principale des finances publiques

Mme SAUTERON Nathalie, contrôlease principale des finances publiques

Mme CHATELLET Solange, contrôlease principale des finances publiques

Mme NUER Béatrice, contrôlease principale des finances publiques

Mme DIDIER Carole, contrôlease de finances publiques

Mme PORTAZ Christine, contrôeuse principale des finances publiques  
M.BATTARD Jean-Louis, géomètre principal des finances publiques  
M GRANDCLEMENT Philippe, géomètre principal des finances publiques  
M MOINET Stéphane, géomètre principal des finances publiques  
M LECIC ILija, géomètre principal des finances publiques  
M VIARD CRETAT Rémi, technicien-géomètre des finances publiques  
M JORDAN MEILLE Emmanuel, géomètre principal des finances publiques  
Mme PAILLAGOT Anne, géomètre principal des finances publiques  
M PAILLAGOT Philippe, géomètre principal des finances publiques  
M. CHOUX Loic, technicien-géomètre des finances publiques

c°) dans la limite de 2000 € aux agents de catégorie C désignés ci-après :

Mme BELLISSIMO Stéphanie  
M GASNIER Fabien  
Mme VACHET Jessica  
Mme BUVAT Dulcinia  
Mme ARNAUD BONNO Myriam  
M SAUSSAYE Guillaume  
Mme LEMAITRE Stéphanie  
Mme CROCHET Colette  
Mme TASTET Martine  
M SAUNIER Lionel  
M ABRY Olivier  
Mme LEQUET Murielle  
Mme HUDSON Véronique  
Mme MARTY Sandrine  
M BOIVIN Kevin  
M FESTA Patrick  
Mme MEKKIDECHE Gaëlle  
M CLEMENT Eric  
Mme DELAPLACE Claire  
M VERLEYEN Bruno  
Mme FLEURIER Evelyne

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Mme BAUER Guylaine, inspectrice des finances publiques  
Mme LAIBE Mélanie, inspectrice des finances publiques  
M MALTA Kévin, inspecteur des finances publiques  
M. POZO Jean-Christophe, contrôleur des finances publiques  
M. CHABERT François, contrôleur principal des finances publiques  
Mme LACROIX Martine, contrôeuse des finances publiques  
Mme GIACONELLA Joséphine, contrôeuse des finances publiques  
Mme MOURIER Catherine, contrôeuse principale des finances publiques  
Mme SAUTERON Nathalie, contrôeuse principale des finances publiques  
Mme CHATELLET Solange, contrôeuse principale des finances publiques  
Mme NUER Béatrice, contrôeuse principale des finances publiques  
Mme DIDIER Carole, contrôeuse de finances publiques  
Mme PORTAZ Christine, contrôeuse principale des finances publiques

## **Article 2**

Le présent arrêté prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et sera affiché dans les locaux du service.

A Chambéry, le 13 septembre 2021  
La responsable du service départemental des impôts  
fonciers

Signé : Audrey SPROCQ  
Inspectrice principale des Finances publiques